

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **vingt-deuxième jour du mois de décembre deux mille dix-sept** à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, Marc-Olivier Labelle	
M. Michael Steimer, conseiller,	district 1
Mme Marie-Pierre Chalifoux, conseillère,	district 2
M. Michel St-Jacques, conseiller et maire suppléant,	district 3
Mme Catherine Lapointe, conseillère,	district 4
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est absent :

M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
-------------------------------	------------

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

### POINT N<sup>o</sup> : 1

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### POINT N<sup>o</sup> : 2

2017-12-R246

#### ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

**D'accepter** le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption du contenu de l'avis de convocation.
3. Adoption des prévisions budgétaires 2018 et du plan triennal d'immobilisation 2018-2019 et 2020.
4. Adoption des taux de taxes sur la valeur foncière pour l'exercice financier 2018.
5. Taux des taxes calculées à partir d'un règlement.
6. Taux des taxes de service.
7. Période de questions.
8. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

### POINT N<sup>o</sup> : 3

2017-12-R247

#### ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2018-2019 ET 2020

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux

Appuyée par monsieur le conseiller Michel St-Jacques  
Et résolu

D'accepter les prévisions budgétaires de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil pour l'année 2018 et le plan triennal d'immobilisation 2018-2019-2020.

Que le budget 2018 et le programme triennal immobilisation 2018-2019-2020 soient publiés dans le feuillet municipal « Le courant andréen » et le site Web.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. Monsieur Benoît Grimard, directeur général*

**POINT N<sup>o</sup> : 4**

2017-12-R248

**ADOPTION DES TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a adopté les prévisions budgétaires 2018 et le programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter les taux de taxes à l'égard de la taxe foncière générale pour les catégories d'immeubles en conformité avec le régime des taux variés ainsi que le taux de la taxe de la dette à l'ensemble et les taux des compensations exigibles en vertu du règlement municipal numéro 88;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil adopte et décrète, par la présente, les taux de taxes sur la valeur foncière, lesquels sont :

Pour la catégorie « résidentielle »	.758/100 \$
Pour la catégorie « immeubles non résidentiels »	1.511/100 \$
Pour la catégorie << de 6 logements et plus >>	.96 /100 \$
Pour la catégorie <<résiduelle agricole>>	.695/100 \$
Pour la dette à l'ensemble	.0621/100 \$
Pour la compensation en vertu du règlement 88 sur les immeubles visés par le paragraphe 10 de l'article 204 de la Loi sur la Fiscalité municipale (LFM)	.60/100 \$
Pour la compensation en vertu du règlement 88 sur les immeubles visés par le paragraphe 12 de l'article 204 de la LFM	.758/100 \$ de l'évaluation du terrain seulement

**QUE** le taux d'intérêt sur les taxes arriérées est de 18 %.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. Service de la taxation  
Lavallée Binette Brière Ouellette, comptables agréés, Mme Julie Brière, CA  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

**POINT N<sup>o</sup> : 5**

2017-12-R249

**TAUX DES TAXES CALCULÉES À PARTIR D'UN RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a plusieurs règlements en vigueur qui sont calculés annuellement conformément à chacun de ces règlements ;

CONSIDÉRANT que le taux établit selon le règlement concerné doit être suffisant pour voir aux dépenses prévues ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

**D'approuver** les taux des taxes calculées à partir d'un règlement ci-dessous, pour l'exercice 2018 :

Règlement 12A, traitement biologique des insectes piqueurs	.0585/100\$
Règlement 69 75% Réservoir d'eau potable	.0119/100\$
Règlement 73 75% aqueduc rue de la Mairie	.0045/100\$
Règlement 74 75% aqueduc rte du Long-Sault	.0022/100\$
Règlement 78 75% station de surpression	.0253/100\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. Service de la taxation  
Lavallée Binette Brière Ouellette, comptables agréés, Mme Julie Brière, CA  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

**POINT N° : 6**

**2017-12-R250**

**TAXES DES TAXES DE SERVICE**

CONSIDÉRANT que les montants établis selon le règlement concerné doivent être suffisants pour assurer les dépenses prévues ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

**D'approuver** les montants calculés ci-dessous pour les taxes de service pour l'exercice 2018 :

Ordures résidentielle	77.50 \$ par unité
Collecte sélective	15.00 \$ par unité
Eau résidentiel	160.00 \$ par unité
Égout résidentiel (St-André)	195.00 \$ par unité
Égout résidentiel (Carillon)	300.00 \$ par unité

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c. c. Service de la taxation  
Lavallée Binette Brière Ouellette, comptables agréés, Mme Julie Brière, CA  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

**POINT N° : 7**

**1<sup>er</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de question à 19 h 15 pour se terminer à 19 h 40.

Sept ( 7 ) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

**POINT N° : 8**

**2017-12-R251**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

**De lever** la séance extraordinaire à 19 h 45 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

**Signatures :**

---

**Benoît Grimard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

---

**Marc-Olivier Labelle,  
Maire**